VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A. No 82,720.

Den Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Den Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'ilet, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean Baptiste (maintenant Robertson), Louisa et Greed (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 189 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix-sept pieds, huit pouces à un piquet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilet vieux numéro 27 (maintenant 654) borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa, St Jean Baptiste (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet, cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne; cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Claiborne, cent vingt pieds au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, le 17 janvier 1907 par le numéro dix-huit de l'ilet vieux numéro 30 (maintenant No 734), borné par les rues Derbigny (anciennement Pres sert), Louisa, Claiborne (autrefois St Avide) et Clouet; la propriété commençant à un point à la rue Derbigny, deux cent cinq pieds de l'encoignure des rues Louisa et Derbigny; de là sur la ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds dans la direction de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne de la propriété de la rue Claiborne, de là sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, deux cent cinq pieds, à la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Claiborne; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, onze pieds, deux pouces et cinq lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre vingt dix pieds vers la rue Derbigny, de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds, vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilet vieux numéro 35 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Solidalle (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman; de là la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Douze lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'ilet numéro 54 (maintenant 1150) borné par les rues Clouet, Louisa, Libérale [maintenant Miro], et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numéros neuf, dix, onze, douze, treize et vingt sont décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Miro, cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, onze pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet; de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine, étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numéros six, sept, huit seize, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa, de là au long la ligne de la rue Louisa, cent et un pieds deux pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Tonti, de là au long ladite ligne de la propriété, soixante sept pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Miro, de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds vers la rue Miro; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds au point du commencement comme il est désigné sur le dit plan.

6° Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, dans l'ilet 59 (maintenant No 1220) borné par les rues Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave), Force (maintenant Tonti) et Clouet; lesdits lots sont contigus, et comprenant la façade en plein dudit ilet à la rue Clouet où elle mesure trois cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes, et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rocheblave; la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'ilet No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana, Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Magistrat (maintenant Dorgenois) et Féliciana, et courant à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Clouet, auxquelles rues elle est l'intersection à un point cinquante trois pieds et trois lignes de l'encoignure de la rue Dorgenois, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et deux lignes vers la rue Rocheblave, de là à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Féliciana, auquel point il est situé quatre, 240 pieds de l'encoignure de la rue Rocheblave, quatre trois pieds quatre pouces et deux lignes au long de la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point du commencement.

8° Trois lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros treize, quatorze et vingt et un, de l'ilet numéro 62 (maintenant 1310) borné par les rues Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois), Clouet et Louisa. Les lots numéros treize et quatorze sont contigus et formant une étendue mesurant comme suit: commençant à un point sur la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, deux cent dix huit pieds de l'encoignure de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent pieds vers la rue Dorgenois, de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave cent dix huit pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds à la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet à laquelle elle forme une intersection à un point de deux cent quarante pieds de l'encoignure des rues Clouet et Rocheblave; de là cinquante pieds, dix pouces et une ligne au long de la ligne de la propriété vers la rue Dorgenois, cent trente cinq pieds, dix pouces et trois lignes au long de la vieille ligne de quarante arpents, laquelle ligne de quarante arpents traverse ledit ilet intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante et un pieds quatre pouces de la rue Dorgenois et intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet deux, quatre vingt quinze pieds trois lignes à la ligne de la propriété de la rue Rocheblave; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, cent neuf pouces et quatre lignes au point du commencement. Le numéro vingt et un commençant à un point à la rue Rocheblave, cent quatre vingt pieds de l'encoignure de la rue Louisa; de là vingt quatre pieds au long de la rue Rocheblave vers la rue Clouet; de là deux cent quatre vingt dix sept pieds six pouces et six lignes vers la rue Dorgenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent et dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent, deux cent douze pieds cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là au long de la rue Louisa vers la rue Rocheblave, deux pieds quatre pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds vers la rue Rocheblave; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent soixante dix pieds vers la rue Rocheblave, quatre vingt huit pieds à la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent pieds au point d'origine, comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Grinage, notaire.

Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat avec

J. L. ONORATO, Encanteur, et agents de propriétés foncières, Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin Weydig.

No 82,068 Cour Civile de District Division E.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82,068, dans l'affaire intitulée Succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 25 juillet 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 août 1907, les propriétés foncières ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Claiborne, Magnolia, Gravier et l'avenue Tulane, anciennement rue Commune, ledit lot est désigné par la lettre H, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 5 janvier 1861, et mesurant vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue S. Claiborne, vingt six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Magnolia, cent vingt sept pieds deux pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Gravier et cent quatorze pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de l'avenue Tulane, autrefois rue Commune.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville (autrefois la première municipalité), dans l'ilet borné par les rues Iberville (autrefois Douane), Roman, Prieur et Bienville (maintenant avenue Bienville), et désigné comme lot No 20 de l'ilet numéro soixante deux, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, et maintenant désigné sur le rôle d'assessement de la paroisse d'Orléans comme lot No huit de l'ilet numéro 244, ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Iberville (autrefois rue Douane) par cent neuf pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrées par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et liens de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurités. Cinq pour cent de frais d'avocat au cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et devant être dues pour l'année 1907, et déposer dix pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte et les actes de vente pardevant Robert H. Upton, notaire. Les loyers devant être collectés et retenus par l'exécuteur jusqu'à ce que l'acte ou les actes soient signés.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite. No 82,280—Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D Dossier No 82,280, dans l'affaire intitulée Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite, ledit jugement rendu en pleine cour ouverte le 19 juillet 1907, et signé en cour ouverte le 25me jour de juillet 1907, adressé à Joseph Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 29 août 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent (lesquelles portent le numéro municipal 424 rue sixième) situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 7 du carré d'ilet No 6 du Faubourg Livaudais, borné par les rues Sixième, Septième, Levée et Front, d'après un plan de H. Moolhausen, voyer, en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, en cette paroisse, lequel plan porte que ledit terrain mesure quarante huit (48) pieds de façade rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces (127' 2") de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No Sept se compose du terrain premier six sur un premier plan dudit faubourg, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire.

2° Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et marqués aux lettres A, B, C, D, E et F, sur un plan ou dessin annexé à l'acte passé pardevant I. R. Borgedale, annotateur de la paroisse Jefferson, daté du 24 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B, la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces (101' 4"), de B à C trente pieds (30') de face sur la rue Sixième; de C à D, sur la limite supérieure, cinquante quatre pieds cinq pouces (54' 5"); de D à E, sur une ligne parallèle à la rue Sixième, trente pieds (30') et de E à F, à angles droits avec la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces (46' 11"); sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds (60'), avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 416 de la rue Sixième.

3° Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 512-14 de la rue Troisième), situé dans le carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Fulton, Quatrième et Troisième mesurant trente-un (31) pieds de façade rue Troisième sur soixante-trois pieds six pouces (63' 6") de profondeur entre lignes parallèles, et commençant à un point distant de soixante-douze pieds cinq pouces cinq lignes (72' 5" 5"') du coin des rues Troisième et Rousseau, selon un plan ou dessin annexé à l'acte premier passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 11 avril 1871.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste, en un et deux ans, payable en billets de un et deux ans portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque sur ladite propriété, avec les clauses de sécurité usuelles comprenant dix pour cent honoraires d'avocat pour la perception des paiements différés, et les acquéreurs paieront tous les frais de l'acte de vente pardevant Charles F. Fletchinger, notaire. Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année 1907, et déposeront dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau No 318 rue Baronne.

Henry G. Stewart, Lyle Saxon, avocats pour Mme Schott.

John L. Fellen, avocat pour l'interdite.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

George C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als—Cour Civile de District, Division C—Dossier No 82,723.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée: Geo. C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr, et als, dossier No 82,723, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, rendu et lu en cour ouverte le 13 juin 1907, et signé en cour ouverte le 19 juin 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 15 août 1907, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre d'une forme irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Pear (autrefois Dix-neuvième) et Dalcrd, ou Canal du Nouveau Bassin et le Chemin Coquillé, 274 pieds 9 pouces à la rue Dalcrd, 251 pieds, 3 pouces et 3 lignes à la rue Monroe, 241 pieds, 1 pouce et 5 lignes à la rue Pear et 217 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 6 juin 1904, annexé à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, le 28 novembre 1904.

2° Un certain lot de terre portant le numéro municipal 1721 rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 244 borné par les rues Carondelet, Polymnia, Baronne et Euterpe, mesurant 26 pieds, 6 pouces de face à la rue Carondelet, par une profondeur de 150 pieds et est borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur, en commun au dit lot et autres, s'ouvrant sur la rue Polymnia, et étant le tout du lot No 4, en conformité avec un certain plan, dressé par Charles Schnander, le 10 avril 1866, une copie de ce a été annexé à un acte pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 19 avril 1866.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Gravier, S. Rampart, Dryades et Commune (maintenant l'avenue Tulane). Lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par Pilié & De Pontly, ingénieurs civils, daté le 10 avril 1860, et mesurant chacun comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 18 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 17 pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur et façade à la rue S. Rampart de 78 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé, de 59 pieds 4 pouces à une ligne à un angle droit s'étendant 35 pouces vers la rue S. Rampart, de là 19 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond. Le morceau de terre est contigu au coin du fond du lot ci-dessus, mesurant cinq pieds de face à la rue S. Rampart par une profondeur de 9 pieds 8 pouces, et comprenant et vendu avec ledit lot No 1, et le dit lot No 2 mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier; 25 pieds, 2 pouces et 4 lignes dans le fond, par un profondeur de 76 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la côté plus près de la rue Dryades et une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 1 de 58 pieds, 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S. Rampart et mesurant 35 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite, 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'allée (empiétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rampart, est en commun audits lots 2 et 4 ayant la même dimension, et mesurant 8 pieds, 6 pouces à la rue S. Rampart par une profondeur de 33 pieds, 10 pouces, le tout d'après le plan ci-dessus mentionné.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart (autrefois Circus), Gravier, Bassin (autrefois St John) et Commune, désigné comme No 299, mesurant 47 pieds de face à la rue Rempart par une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune; de là 25 pieds 9 pouces sur des lignes parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 65 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin; de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 68 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, de là 16 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rempart, sa ligne de profondeur la plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins d'après la mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit, à savoir: 93 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 18 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 37 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, delà 16 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart. La portion de terre ci-dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désigné par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 6 mai 1881, annexé à un acte de partage, pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C. Pollock, notaire, le 16 septembre 1823.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, connu comme les numéros municipaux 217 et 223 S. Rampart, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Bassin et Commune, connu comme l'ilet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre G sur un devis et certificat d'arpentage fait par De Armas, voyer, le 11 mai 1881 annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire le 18 octobre 1881, et mesurant d'après cela 41 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rempart par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original E, et d'une portion du lot original D (disant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds).

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Tulane (autrefois Commune) et Bassin. Ledit lot est désigné par la lettre K sur un plan de D'Hémécourt, et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds, 11 pouces et 4 lignes à la rue Rempart, 40 pieds et 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté près de la rue Gravier sur une ligne perpendiculaire à la rue Rempart, à laquelle distance le lot s'élargit de 9 pouces, et alors une deuxième profondeur en une ligne oblique, presque parallèle à la rue Gravier, de 80 pieds et 6 pouces, et 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté opposé, quand ledit lot se rétrécissant de 6 pouces et courant sur une deuxième profondeur de 79 pieds, 8 pouces et 4 lignes à la ligne du fond, laquelle mesure 15 pieds, 9 pouces et 4 lignes de largeur sur une allée, laquelle allée s'ouvrant à la rue Gravier.

7° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte dans le carré d'ilet borné par les rues Rempart, Gravier, Commune et Bassin, lequel lot mesure d'après un plan d'arpentage d'Edgar Pilié, annexé à un acte passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 9 décembre 1901, comme suit: 25 pieds de façade rue des Remparts sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Commune (ou avenue Tulane) de 119 pieds, 7 pouces, 6 lignes, à un point ou ledit terrain se joint à une allée commune à l'arrière; ledit terrain une profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, comme suit: Commençant à un point 52 pieds, 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Gravier et Rempart il a une première profondeur de 40 pieds 4 pouces à quel point il s'élargit de 6 pouces alors a une seconde profondeur de 79 pieds, 2 pouces 6 lignes, où il atteint ladite allée commune à l'arrière; le dit terrain mesure 24 pieds 3 pouces à sa limite inférieure le long de ladite allée commune; ladite allée commune à l'arrière de ladite propriété est large de 9 pieds 10 pouces et sert en servitude commune pour toutes ces propriétés et celles adjacentes.

Les propriétés décrites en sixième et en septième lieux seront vendues ensemble.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, révisés trois convenances des vendeurs, portant 7,0[0] d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; l'intérêt payable annuellement et la partie à crédit, s'il y en a, garantie par les clauses de sécurité d'hypothèque spéciale contenues dans les actes de vente à crédit en la ville de la Nouvelle Orléans, comprenant la clause de non-aliénando, écartant l'évaluation et la citation, confession de jugement et procès exécutoires, de même que les clauses usuelles quant aux taxes, à l'assurance et aux honoraires d'avocat, l'acquéreur ou les acquéreurs devant avoir droit au loyer de la propriété seulement à partir du jour où l'acte de vente est signé, et tous les certificats usuels devant tous être payés par l'acquéreur. Les taxes de 1907 seront payées une moitié par les vendeurs, l'autre moitié par les acquéreurs. Toutes les ventes sujettes aux baux actuels. Les acquéreurs devront payer pour les actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, et feront un dépôt de dix pour cent sur les prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Successions de Maurice Abat et John Davis, consolidées—Nos 82,311 et 82,314—Cour Civile de District, Div. A. Succession de Maurice Abat vs la Succession de John Davis, 82,311 et 82,314, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, siégeant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, et en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 10 juillet 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, dans l'affaire ci-dessus intitulée ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion ou parcelle de terre située dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet maintenant désigné par les Nos 465 et 460, autrefois l'ilet No 35, du Faubourg St Jean, borné par le Bayou St Jean (ou Port du Bayou) maintenant rue Moss, rue Première (maintenant l'avenue Hagan), les rues St Jean (maintenant Bell) et Washington (maintenant DeSoto); ladite portion de terre autrefois formant l'encoignure de la rue Première (maintenant l'avenue Hagan) et la rue Washington (maintenant De Soto), et mesurant 64 pieds de face à la rue Première (maintenant Hagan), 60 pieds de profondeur, dans le fond contigue à la propriété autrefois appartenant à M. Larouet, par une profondeur et façade à la rue Washington (maintenant DeSoto) de 192 pieds, et est bornée sur la ligne du côté opposé d'une profondeur par la propriété autrefois appartenant à Maurice Abat et John Davis, acquise conjointement par achat de la succession de Daniel Clark d'après un acte de vente passé pardevant Pierre Pedesclaux, ancien notaire, le 21 décembre 1815.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

536 et 538 rue Bertrand.

Succession de Mlle Annie Monaghan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 82,445.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 août 1907, à .... à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 15 juillet 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Une moitié indivise de l'intérêt dans et à la propriété comme suit décrite, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Bolivar, Gravier et Perdido, désigné par le No 10 sur un plan dressé par C. A. Hedden, architecte, daté le 23 mai 1850, déposé pour référence en l'étude de T. O. Starck, notaire, comme plan No 9; le dit lot mesurant trente pieds deux pouces et onze lignes de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles acquis par acte de vente passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 27 juillet 1905 et enregistré en le livre des Transferts 201, Folio 759

Les améliorations comprennent le bâti cottage double 536-538 rue Bertrand, contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 et déposer 10 0[0] du prix d'achat entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Edward Linn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,377—Division B—Attendu que Mme Margaret O'Meara, veuve de Edward Linn, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Linn, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

7 août—7 11 16

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE PIERRE AUGUSTE BONNET.

1823-25 rue Robertson entre les rues St-Antoine et Bourbon.

No 83,336—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. B

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau No 602 rue Perdido—MERCREDI, le 11 septembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé daté le 2 août 1907, pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Robertson ou St Jean Baptiste, Bagatelle ou St Antoine et Claiborne, ladite portion de terre mesurant 40 pieds de face à la rue Robertson ou St Jean Baptiste sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces entre lignes parallèles, acquise par le défunt d'après un acte pardevant A. Dreyfous, notaire, le 17 mars 1900 et aussi comme légataire universel de sa femme, d'après un jugement rendu dans la succession No 36,822 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Termes et Conditions—Un tiers au moins comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans, la portion à crédit de ladite vente sera représentée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0[0] d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0[0] d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devra être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat de 1907 et déposer 10 0[0] au moment de l'adjudication et ne pas avoir droit au loyer qu'à partir du passage de l'acte d'acquisition. Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais de l'acquéreur.

Roger Meunier, avocat.

11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michel Klair ou Michel Claier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.—No 83 106

No 537 RUE BOLIVAR, ENTRE GRAVIER ET PERDIDO.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 602 rue Perdido—MERCREDI, le 11 de septembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E daté le 7 août 1907 pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Gravier, Bertrand et Perdido, désigné par le No 20, sur un plan de C. A. Hedin, ingénieur civil, daté le 22 mai 1850, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire dans cette ville comme plan No 9.

Ledit lot de terre mesure d'après ledit plan 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds et 7 pouces.

Etant la même propriété acquise par le défunt par achat de Smithson H. Davis, Jr, d'après un acte pardevant James Fahey, notaire public, le 29 septembre 1874, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 103, page 49.

Termes—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de ville et d'Etat de 1907.

Acte de vente pardevant G. G. Kreenenberger, N. P., aux frais de l'acquéreur.

J. B. Grinage, avocat.

11 août—11 18 25—sept 1 8 11

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, No 936 rue Mandeville.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 juillet 1907, In re No 83,017, Succession de Mme Dora Labin, et à moi adressé, je vendrai JEUDI, le 22 août 1907, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Rampart et Bourgogne, désigné par le No deux, et mesurant, en mesure américaine, vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Mandeville, par soixante trois pieds, onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1907, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente et tous certificats. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur doit déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

W. R. METZLER, Encanteur, Bureau 214 rue Carondelet.

Walter L. Gleason, avocat.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District,

No 2816 rue Freret,

Entre les rues Washington et Sixième.

VENTE A LA FOLLE ENCHERE,

POUR LE COMPTE DE

EVERARD L. FRANKLIN,

Qui a failli de se Conformer avec l'Adjudication du 3 juillet 1907.

JEUDI, LE 22 AOUT 1907,

A midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, signé le 27 mai et le 7 août 1907, dans l'affaire de la succession d'Alexander Scott, No 82,480 de ce dossier, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné, comme suit:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Jacob, maintenant Freret, et St George ou Howard, étant l'ilet No 7 sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, et déposé en l'étude de E. Bonny, notaire en cette ville; ledit lot est désigné par le No 10 sur un plan fait par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, daté le 25 novembre 1872, une copie de laquelle le dernier plan est annexé à la vente faite par Spencer Field à Alexander Scott, d'après l'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, le 26 mai 1873; ledit lot mesure, d'après ledit plan de Blanchard, 30 pieds de face à la rue Freret par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot ou portion de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Freret et Howard et l'avenue Washington (l'ilet 96); ledit lot ou portion de terre est une partie originale du lot No 37, et mesurant trente pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Sixième, cent quatre-vingt pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Freret, trente pieds de largeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent quatre-vingt pieds de profondeur au long de la ligne le divisant de la balance du lot No 37 et le plus près de la rue Howard, le tout étant plus complètement décrit dans le devis annexé à la vente faite à Alexander Scott par acte passé pardevant Conrad G. Collins, notaire, le 22 septembre 1905.

N. B. Les deux portions devant être vendues ensemble comme un morceau.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un et deux et trois ans, avec huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; les loyers de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'au passage de l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur; et la balance non payée, s'il y en a, devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando", et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 5 0[0] honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus et au dessus de son enchère toutes les taxes de l'année 1907.

GEO. ST-PAUL, Encanteur, 137 rue Carondelet.

Jas J. McLoughlin, avocat.

11 août—11 18 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une moitié d'intérêt indivis dans une Propriété de Valeur Améliorée du Premier District

Portant le No municipal 1634 rue Clio entre les rues Carondelet et St Charles,

(Dans l'ilet borné par lesdites rues et la rue Erato.)

Edward Schwartz et al vs Mme Harriet Schwartz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 82,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 août 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse, Mme Harriet Schwartz, veuve de Louis Schwartz, consistant de la moitié de l'intérêt indivis, en et à:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato, St Charles et Carondelet, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 31 janvier 1874, déposé en l'étude de W. S. Hodgson, encanteur, un dessin duquel plan est annexé à la vente en faveur de Simon Kaufman, exécuté pardevant W. B. Kleinpeter, ancien notaire, le 18 mars 1874; le dit lot étant désigné par le No quatre sur ledit devis et plan et mesurant en accord de ceci soixante pieds de face à la rue Clio, par cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, tout plus ou moins, ou soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Clio, par cent cinquante neuf pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Solomon Wolff, avocat pour les demandeurs.

NOTE—

Relativement à l'annonce de vente ci dessus d'une moitié d'intérêt indivis d'une certaine propriété saisie dans le procès ci-dessus de Schwartz vs Schwartz No 82,620 de la Cour Civile de District, je suis autorisé par les propriétaires de l'autre moitié indivise de dire qu'ils s'accordent à vendre leur moitié indivis à l'acquéreur de la moitié annoncée au même prix et aux mêmes conditions.

SOLOMON WOLFF, avocat.

12 juil—12 19 26—août 2 9 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph O. Théard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 81,521—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julie E. Théard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. N. Whitemore, avocat.

7 août—7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Prinz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,581—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Jno. Prinz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Villeré, avocat.

3 août—3 7 12

Succession de Gam, ou Isham James et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,703—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par C. M. Williams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Frank E. Rainold, avocat.

8 août—8 12 17

Succession de Mme S. Brette Davis, femme de W. L. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,244—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William Jefferson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—St Clair Adams, avocat.

10 août—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et importante vente par le Shérif Civil du contenu entier et installations, etc., du local connu comme

"HOTEL ET RESTAURANT BRUNO."

Aux Nos 200 à 205 rue Dauphine coin Iberville.

J. M. Mercier vs B. Schlegel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,832—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux et après désignés, LUNDI, 12 août 1907, à 10.30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 200 à 205 rue Dauphine, coin de la rue Iberville connu comme "HOTEL BRUNO".

Le contenu entier et les installations situés dans ledit lieu, consistant d'un grand nombre de chambres complètement meublées, ameublements de salle à manger, salon, vestibule, bureau, buvette, installations et ornements etc., matériel de cuisine, porcelaines, verreries, faïences, ferblanterie, articles plaqués, buanderie, ainsi les marchandises de provision, whiskies, vins, liqueurs, etc. d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Charles F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

7 août—7 9 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District

Portant le No municipal 1102 avenue Napoléon, coin de la rue Chestnut.

Henry M. Maxwell vs Veuve Allen B. Clarke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 82,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 août 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Chestnut et Coliseum, désigné comme lot A sur un devis dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 20 juin 1882, annexé à un acte passé pardevant G. A. Peyroux, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 5 août 1882, et mesurant en mesure américaine, d'après cela trente six pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, la même largeur dans le fond par cent dix pieds de profondeur et façade à la rue Chestnut, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour le demandeur.

12 juil—12 13 19 26—août 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 4530 et 4532 rue Willow, coin de la rue Cadiz.

Security Building and Loan Association vs Jas. L. Windham.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,169—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 août 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Cadiz et Jena, désigné par le No Treize de l'ilet No 650 sur un croquis privé annexé à un acte de vente de Frank A. Hans à Mme J. A. Ball, passé pardevant M. T. Ducros, anciennement notaire, le 25 octobre 1895 et d'après cela formant le coin des rues Cadiz et Willow et mesurant trente pieds de face à la rue Willow sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Cadiz.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse.

19 juil—19 26—août 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortiment de souliers, etc.

R. Rosenberg & Sons vs Ascension Parish Land and Improvement Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,961—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, le 17 août 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans un entrepôt, rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres.

Une grande caisse de chaussures pour messieurs, dames et enfants de différentes grandeurs d'après l'inventaire enregistré.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Charles Rosen, avocat pour les demandeurs.

6 août—6 13 17

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship El Dorado, Woodward, parti 3 août

Steamship Monviso, Revello, parti 3 août

Steamship Proteus, Hopner, parti 7 août

LIVERPOOL.

Steamship Barbadian, Parker, parti 13 juin

Steamship Louisianian, Lord, parti 15 juin

Steamship Logician, Lord, parti 30 juin

Steamship Comedian, Netherton, parti 4 juil

Steamship Antillian, Japha, parti 6 juil

Steamship Mira, Dean, parti 11 juil

Steamship Mexican, Manning, parti 13 juil

Steamship Senator, Pyle, parti 18 juil

Steamship Yucatan, Reed, parti 20 juil

Steamship Asian, Wood, parti 25 juil

Steamship Jamaican, Robb, parti 1 août

Steamship Wanderer, Hunter, parti 4 août

Steamship Wayfarer, Wood, parti 5 août

CARONEL.

Steamship Corn Exchange, Bareham, parti 27 juin

RIO DE JANEIRO

Steamship Bellona, Thomson, parti 19 juil

MONTEVIDEO

Steamship Corn Exchange, Bareham, parti 15 juil

MALTA

Steamship Cameta, —— parti 15 juil

TRIESTE

Steamship Clara, Bar parti 20 juil

Steamship Sofia Hohenberg, Bussanich, parti 3 août

ANVERS

Steamship Californian, Parkin, parti 28 juil

SAN JUAN

Steamship Arkadia, Marten, parti 6 août